

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND SUD TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

- **Nombre de délégués titulaires : 56**
- **Présents : 41**
- **Votants : 49**

L'an deux mille vingt et un

Le **jeudi trente septembre** à dix-huit heures,

Le conseil communautaire de la communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Marcel DELBOSC - 5 boulevard LAGAL à MONTECH, sous la présidence de Madame Marie-Claude NEGRE

Date de la convocation : 24 septembre 2021

Étaient présents : Mme ARAKELIAN Marie-Anne - Mr ASTOUL Jean - Mr AUTHESSERRE Willy - Mme BARBAT Brigitte - Mr BELLOC Alain - Mr BEQ Jérôme - Mr BIERGE Michel - Mr BOCHU Jean-Luc - Mme BOREL Sylvie - Mr BOUYER Jean-Marc - Mme CARDETTI Laëtitia - Mr CASTELLA Serge - Mr CORBON Éric - Mme COULON Marie-Christine - Mr DAIME Guy - Mr DOAT Bernard - Mr ESTANOVE Philippe - Mme FAVIER Monique - Mr FENIE Gérard - Mr GAUTIE Claude - Mme GRANDO Sylvie - Mme HENRIC Stéphanie - Mr IDRISSE Saïd - Mr IUS Frédéric - Mme LAFORGUE Laëtitia - Mr LAGRANGE Éric - Mr MARTY Alfred - Mr MOIGNARD Jacques - Mr MOURIAU Christian - Mme NEGRE Marie-Claude - Mme NIERENGARTEN Annie - Mme PROUET Bernadette - Mr QUILLET Lionel - Mr RAYNAL Jean-Claude - Mme RIBES Huguette - Mr SOURSAC Jérôme - Mr SUBERVILLE Christophe - Mr TUYERES Stéphane - Mme UCAY Audrey - Mr VALETTE Jean-Michel - Mme VIGNEAU Karine.

Absents excusés : Mr ALBINET Alain - Mr ASTOUL Etienne - Mr BOUSQUET Christian (Pouvoir à Mr IUS Frédéric) - Mme BUFFAROT Monique - Mme CAMBROUSE Christelle - Mme ESTAVES Gaëlle (pouvoir à Mr AUTHESSERRE Willy) - Mr FRAYSSE Éric (pouvoir à Mme GRANDO Sylvie) - Mme JENNI Laura - Mme JULIEN Dominique (pouvoir à Mr BIERGE Michel) - Mme LAVEDRINE Sophie (pouvoir à Mr BOUYER Jean-Marc) - Mme LLAURENS Nathalie (pouvoir à Mme ARAKELIAN Marie-Anne) - Mme LAVERON Isabelle - Mr MAGNIER Armand (pouvoir à Mme LAFORGUE Laëtitia) - Mr RASPIDE Jean-Marc - Mr REY Denis (suppléé par Mr CORBON Éric) - Mme VILLANUEVA Matilde (pouvoir à Mr TUYERES Stéphane).

Mr CASTELLA Serge a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2021.09.30 - 187 -

Feuille de route pour le déploiement d'un mix-énergie renouvelable de projets d'envergure - « Grand Sud Tarn et Garonne autonome en énergie en 2040 »

Rapporteur : Jean-Luc BOCHU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015 - 992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et confiant aux régions la responsabilité d'élaborer, un « **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** » (SRADDET) ;

Vu la délibération n° 2019.11.28 – 248 du 28 novembre 2019, portant approbation du PCAET ;

Vu la délibération n° 2019.02.28 – 36 par laquelle la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, se porte candidate à l'appel à projet ADEME/REGION « Collectivités Pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelable territoriaux » ;

Considérant la nécessité d'adopter une stratégie de développement des ENR, de mettre en place la gouvernance et les groupes de travail, d'engager les actions listées et les projets d'envergure,

Conformément au plan climat air-énergie adopté en novembre 2019, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne a décidé d'être un territoire qui produit et maîtrise localement un mix énergétique diversifié (Finalité 2 du plan Climat).

Pour répondre à cet objectif, elle est devenue lauréate de l'appel à projet ADEME-Région « Collectivités pilotes pour le développement de projets d'envergure d'énergie renouvelables territoriaux ».

En 2020, la Communauté de Communes a lancé l'étude de programmation territoriale de développement d'un mix d'énergie renouvelable (ENR) en intégrant l'objectif du Plan Climat : être Territoire à Energie Positive (TEPOS) en 2040. Cette étude permet de définir à la fois une stratégie territoriale de développement des ENR qui rende possible un nouveau modèle énergétique en 2040 et une stratégie financière qui optimise les retombées économiques sur le territoire.

L'étude ENR a débuté par un diagnostic et une évaluation des potentiels ENR du territoire. A partir de ces données, un travail de co-construction d'octobre 2020 à juin 2021 avec les élus de la commission énergie climat bâtiments et les référents développement durable des communes a permis de définir la stratégie ENR de la communauté de communes et la feuille de route programmatrice 2026, 2030, 2040.

Ce travail sera complété par la définition d'une stratégie financière des ENR, étude lancée au cours du 2nd semestre 2021.

La stratégie territoriale de développement des ENR est construite en intégrant les différents axes du Plan climat : les économies d'énergie, la préservation de la biodiversité et la production locale. Ainsi, pour atteindre l'objectif TEPOS 2040, la communauté de communes s'engage en faveur :

- D'une sobriété énergétique qui consiste à réduire les consommations d'énergie nécessaire à notre quotidien,
- D'une efficacité énergétique dans les bâtiments et la mobilité, c'est-à-dire consommer moins d'énergie,
- D'un développement des énergies renouvelables produites localement tout en préservant les richesses du territoire.

« La feuille de route pour le déploiement d'un mix d'énergie renouvelable de projets d'envergure » confère au territoire un rôle d'acteur dans la politique de développement des ENR. Elle définit la stratégie de développement du mix ENR en 2026, 2030, 2040 et décrit les actions et les projets ENR d'envergure à lancer.

Or, pour atteindre l'objectif TEPOS, la diminution de la consommation est très ambitieuse. Les efforts pour engager des rénovations performantes commencent à se déployer, mais pour l'instant ne permettent pas d'atteindre les objectifs affichés. Comme le diagnostic a identifié un potentiel de production bien supérieur à 225 GWh, un nouveau scénario, plus ambitieux que celui inscrit initialement dans le PCAET est adopté ; il présente une production **de 364 GWh en 2040**. Ce scénario ambitieux est réalisable compte tenu du potentiel du territoire et permet de préserver les zones à enjeux (zone naturelle classée, zone inondable...).

Ainsi, la feuille de route programmatrice, qui est synthétisée en annexe, détaille :

- La trajectoire de développement 2026, 2030 2040 du mix ENR pour un territoire TEPOS 2040,
- La gouvernance pour favoriser et maîtriser le développement des ENR et la transcription au PLUih,
- Les actions à engager transverses et par filière,
- Les projets pour 2021 et 2022.

Après avoir pris connaissance de la feuille de route programmatrice pour le déploiement d'un mix d'énergie renouvelable de projets d'envergure, le Conseil Communautaire a décidé :

- D'adopter la stratégie de développement des ENR permettant d'attendre une production supplémentaire par rapport celle de 2019 de 295 GWh/an en 2026, 338 GWh/an en 2030 364GWh en 2040 ;
- De mettre en place la gouvernance et les groupes de travail nécessaires ;
- De prendre note des actions listées et d'engager les projets d'envergure 2021-2022 ;
- D'autoriser Mme la Présidente à demander toutes les subventions afférentes à la production d'énergie renouvelable.

-43 voix POUR

-06 voix CONTRE (Mr MARTY – Mr DAIME – Mme ARAKELIAN

- Mme LAURENS – Mr LAGRANGE – Mr GAUTIE)

-00 ABSTENTION

Labastide Saint Pierre, le 4 octobre 2021

La Présidente
Marie-Claude NEGRE



La Présidente certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication/notification :

...04/10/2021.....

De sa transmission en Préfecture le :

.....**08 OCT 2021**.....